

mener à bien les levés techniques et les enquêtes nécessaires. Le rapport intérimaire indique que le Comité, en collaboration avec des organismes provinciaux et d'Etat, a terminé la compilation des données fondamentales et met actuellement à l'essai des méthodes de régularisation préliminaire afin d'en examiner les effets sur les diverses industries en jeu - surtout les industries d'exploitation riveraine, de la navigation et de la production d'énergie hydro-électrique. La deuxième phase du programme du Comité, qui doit être complétée à la fin de 1970, a pour objet de mettre au point un programme amélioré et d'établir des critères de régularisation.

Le rapport final que présentera le Comité à la Commission servira de point de départ pour d'autres audiences publiques. Au cours de ces audiences, toutes les personnes intéressées pourront exposer leurs commentaires sur le rapport du Comité et fournir à la Commission des renseignements supplémentaires. Dès que possible après ces audiences, la Commission présentera un rapport aux Gouvernements du Canada et des Etats-Unis.